

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 910**11 septembre 2004****SOMMAIRE**

Advisortech International, S.à r.l., Luxembourg . . .	43642	Fimopriv H S.A., Luxembourg	43657
Advisortech International, S.à r.l., Luxembourg . . .	43642	Finba Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	43669
Agralux S.A., Luxembourg	43675	Finmont S.A., Luxembourg	43643
Agrassur Re S.A., Luxembourg	43673	Finmont S.A., Luxembourg	43643
Anticimex Reinsurance S.A., Luxembourg	43663	Finmont S.A., Luxembourg	43643
Arba Holding S.A., Luxembourg	43673	Finmont S.A., Luxembourg	43643
AUR Invest S.A.	43669	Fläkt Woods Finance (Luxembourg), S.à r.l., Lu-	
AZ Fund Management S.A., Luxembourg	43663	xembourg	43680
Berba S.A., Luxembourg	43673	Galilée Fund, Sicav, Luxembourg	43659
Bikbergen Holding S.A., Luxembourg	43670	Germandrea Holding S.A., Luxembourg	43665
Bosquet, S.à r.l., Bridel	43637	Guillaume Properties S.A., Luxembourg	43662
C.A.S. Services S.A., Luxembourg	43658	Hawa, S.à r.l., Dudelange	43635
Captor S.A., Luxembourg	43646	I.I. & F. Investissement Immobilier et Financier	
CBG Alternative Advisory S.A.H., Luxembourg . . .	43677	S.A., Luxembourg	43679
Cigna S.A., Luxembourg	43675	IBN International S.A., Luxembourg	43646
COLUSIM, Compagnie Luxembourgeoise de Ser-		IND Invest S.A.H., Luxembourg	43642
vices Immobiliers S.A., Luxembourg	43644	IND Invest S.A.H., Luxembourg	43642
COLUSIM, Compagnie Luxembourgeoise de Ser-		Incomm S.A., Luxembourg	43653
vices Immobiliers S.A., Luxembourg	43645	Incomm S.A., Luxembourg	43654
Commerce & Industry S.A., Luxembourg	43666	International Maritime Investors S.A., Luxem-	
Compagnie Financière et de Participations Grancy		bourg	43655
S.A.H., Luxembourg	43676	Iron World S.A.H., Luxembourg	43665
Dias Holding S.A.	43677	Jencor, S.à r.l., Luxembourg	43662
Dias Holding S.A., Luxembourg	43677	Johnson, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	43656
Diffusion de Saedeleer S.A., Luxembourg	43673	Johnson, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	43656
Dione Holding S.A.	43676	Kaji, S.à r.l., Luxembourg	43635
Dione Holding S.A., Luxembourg	43676	Mallory Investment S.A., Luxembourg	43674
Eilan International S.A.	43634	Medea Consulting S.A., Luxembourg	43671
Eilan International S.A., Luxembourg	43634	Medea Development S.A., Luxembourg	43672
Ekabe S.A., Eschweiler	43680	Melody Finance S.A., Luxembourg	43666
Entreprise Poeckes, S.à r.l., Rumelange	43667	Melody Finance S.A., Luxembourg	43666
Estelle Financière S.A., Luxembourg	43643	Montimmo S.A., Luxembourg	43675
Euridea Luxembourg S.A., Luxembourg	43644	Naisbit S.A., Luxembourg	43670
European Enterprises Consulting S.A., Junglinster.	43678	New Rive Gauche, S.à r.l., Grevenmacher	43671
Europolis S.A., Luxembourg	43657	New Rive Gauche, S.à r.l., Grevenmacher	43672
Eurosit S.A., Luxembourg	43678	Pharma Goedert S.A., Capellen	43658
F & B Europe Invest S.A., Luxembourg	43674	Pierma S.A., Luxembourg	43665
Fidco S.A., Luxembourg	43678	Pierma S.A., Luxembourg	43665
Fiduciaire de Luxembourg S.A., Luxembourg	43669	Plamed Invest S.A.H., Luxembourg	43674
Fiduciaire de Luxembourg S.A., Luxembourg	43669	Poeckes Invest, S.à r.l., Rumelange	43667

PPR Luxembourg S.A., Luxembourg	43655	Sorrilux S.A., Luxembourg	43672
Propreal S.A., Luxembourg	43670	SPIECE S.A., Société de Projets Internationaux - Engineering, Communication and Environment, Esch-sur-Alzette	43670
Reflexion Development S.A., Luxembourg	43659	SPIECE S.A., Société de Projets Internationaux Engineering, Communication and Environment, Esch-sur-Alzette	43657
Reflexion Development S.A., Luxembourg	43659	Staëbiërg, S.à r.l., Rumelange	43666
Salon Caboverdiana S.A., Luxembourg	43636	Style Design, S.à r.l., Luxembourg	43674
SIP S.A., Société d'Investissement et de Promo- tion S.A., Luxembourg	43667	T.A.B., S.à r.l., Rumelange	43667
SIP S.A., Société d'Investissement et de Promo- tion S.A., Luxembourg	43667	Teknon Investments S.A., Luxembourg	43637
SIP S.A., Société d'Investissement et de Promo- tion S.A., Luxembourg	43668	Teknon Investments S.A., Luxembourg	43641
SIP S.A., Société d'Investissement et de Promo- tion S.A., Luxembourg	43668	Teksid Aluminum Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	43663
SIP S.A., Société d'Investissement et de Promo- tion S.A., Luxembourg	43668	TK Aluminum Luxembourg Finance, S.à r.l., Lu- xembourg	43678
Snas Holding S.A., Luxembourg	43661	TK Aluminum US, S.à r.l., Luxembourg	43679
Société du Port de Mertert S.A., Mertert	43680	Transimmob S.A., Luxembourg	43675
Soho Partners East S.A., Luxembourg	43664	UBS (Luxembourg) S.A., Luxembourg	43679
Soho Partners East S.A., Luxembourg	43664	UBS (Luxembourg) S.A., Luxembourg	43679
Soho Partners East S.A., Luxembourg	43664	UTA S.A., Luxembourg	43679
Soho Partners East S.A., Luxembourg	43664	Wesermo S.A.H., Luxembourg	43678
Soho Partners East S.A., Luxembourg	43664	Ypsilon Luxembourg S.A., Luxembourg	43666

EILAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 17.587.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour - Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004, le siège social de la société EILAN INTERNATIONAL S.A. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056359.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

EILAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 17.587.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 12.00 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.05 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056360.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

HAWA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 112-112, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01842, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour HAWA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(055902.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

KAJI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1935 Luxembourg, 10, rue des Lignes.
R. C. Luxembourg B 89.613.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mars à l'adresse privée de Madame Kathia Jimenez, 10, rue des Lignes, L-1935 Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée KAJI, S.à r.l., avec siège social à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, Volume 14CS, folio 72, case 7,

inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sous le numéro B 89.613.

Etaient présents à l'assemblée générale extraordinaire, les actionnaires:

- | | |
|--|-------------------|
| 1. M. Jean-Jacques Michaux, commerçant, demeurant à L-1913 Luxembourg, 34, rue Léandre Lacroix | 65 parts sociales |
| 2.- Mme Kathia Jimenez, employée privée, demeurant à L-1935 Luxembourg, 10, rue des Lignes | 35 parts sociales |

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Jacques Michaux, préqualifié, qui désigne comme secrétaire Monsieur Linden Constant, demeurant à L-1511 Luxembourg, 103, avenue de la Faiencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Kathia Jimenez, également préqualifiée.

Le bureau est ainsi constitué.

Monsieur le Président, après avoir constaté que tous les associés de la société à responsabilité limitée KAJI, S.à r.l. étaient présents et qu'ils se sentaient dûment convoqués, a exposé l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1) Le capital social de la société KAJI, S.à r.l. s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,00), Monsieur Jean-Jacques Michaux cède à Madame Kathia Jimenez, qui ce accepte, 16 parts sociales au prix total de deux mille euros (2.000,00). Monsieur Jean-Jacques Michaux reconnaît par la présente avoir reçu de Madame Kathia Jimenez le montant de deux mille euros (2.000,00), et leur donne par la présente bonne et valable quittance.

2) Transfert du siège social.

Première résolution

Suite à la cession de parts sociales, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrit comme suit:

- | | |
|---|-----------|
| 1.- Monsieur Jean-Jacques Michaux, prénommé | 49 parts |
| 2.- Madame Kathia Jimenez, prénommée | 51 parts |
| Total: cent parts sociales | 100 parts |

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société qui se trouve actuellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains à L-1935 Luxembourg, 10, rue des Lignes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg à L-1935 Luxembourg, 10, rue des Lignes, date qu'en tête des présentes.

K. Jimenez / Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054503.3/850/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

SALON CABOVERDIANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 6, rue Auguste Charles.

R. C. Luxembourg B 74.114.

L'an deux mille quatre, le vingt avril au siège de la société SALON CABOVERDIANA S.A., 6, rue Auguste Charles à L-1326 Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SALON CABOVERDIANA S.A., avec siège social à L-1326 Luxembourg, 6, rue Auguste Charles.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck de résidence à Echternach, en date du 2 février 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 332 du 8 mai 2000,

modifiée par l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2001 tenue devant le notaire Henri Beck de résidence à Echternach,

modifiée par l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2002 tenue sous seing privé au siège de la société, 6, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg, enregistré à Luxembourg le 24 octobre 2002, Vol. 575, fol. 90, case 3,

inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous le numéro B 74.114.

Etaient présents à l'assemblée générale extraordinaire, les actionnaires:

- 1.- Mme Aldina Da Cruz Dos Santos, coiffeuse, demeurant à L-1354 Luxembourg, 8, allée du Carmel . . . 90 actions
- 2.- M. Antonio Manuel Fernandes Da Conceição, technicien dentaire,
demeurant à L-2543 Luxembourg, 68, rue dernier sol 10 actions

L'assemblée est présidée par Monsieur Antonio Manuel Fernandes Da Conceição, préqualifié,
qui désigne comme secrétaire Monsieur Linden Constant, demeurant à L-1511 Luxembourg, 103, avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Aldina Da Cruz Dos Santos, préqualifiée.

Le bureau est ainsi constitué.

Monsieur le Président a constaté que tous les associés de la société anonyme SALON CABOVERDIANA S.A. étaient présents et qu'ils se sentaient dûment convoqués,

que l'assemblée était dès lors régulièrement constituée et pouvait valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont reconnu avoir eu connaissance avant la présente assemblée.

Ensuite Monsieur le Président a exposé l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

Point unique: Modification du conseil d'administration:

- révocation de Madame Schmitz-Maquel Viviane, maître coiffeuse, demeurant au 109, route du vin, L-5514 Remerschen.

- nomination de Monsieur De Sousa Dias Jorge, maître coiffeur, demeurant à L-2311 Luxembourg, 43, avenue Pasteur.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la lettre de démission, adressée par Madame Schmitz-Maquel Viviane au Salon CABOVERDIANA S.A. en date du 9 octobre 2003, l'assemblée générale décide de révoquer Madame Schmitz-Maquel Viviane, maître coiffeuse, demeurant à L-5514 Remerschen, 109, route du vin, de ses fonctions d'administrateur, avec effet au 9 octobre 2003.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur De Sousa Dias Jorge, maître coiffeur, demeurant à L-2311 Luxembourg, 43, avenue Pasteur, comme administrateur à partir du 1^{er} mai 2004. Monsieur De Sousa Dias continuera et finira le mandat de Madame Schmitz-Maquel.

Sont donc appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Antonio Manuel Fernandes Da Conceição, technicien dentaire, demeurant à L-2543 Luxembourg, 68, rue dernier sol.
- b) Madame Aldina Da Cruz Dos Santos, coiffeuse, demeurant à L-1354 Luxembourg, 8, allée du Carmel.
- c) Monsieur De Sousa Dias Jorge, maître coiffeur, demeurant à L-2311 Luxembourg, 43, avenue Pasteur.

Troisième résolution

Le conseil d'administration délègue la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière à Monsieur De Sousa Dias Jorge, prénommé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président a clôturé la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg au siège de la société, date qu'en tête des présentes.

A. Fernandes Da Conceição / A. Dos Santos / J. De Sousa Dias.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05222. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054505.3/850/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

BOSQUET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8120 Bridel, 31, Biergerkraïtz.

R. C. Luxembourg B 99.417.

Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Bridel le 25 juin 2004

L'an deux mille quatre, le 25 juin, à Bridel.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée BOSQUET, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8120 Bridel, 31, Biergerkraïtz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro section B 99.417.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre des parts possédées par chacun d'entre eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence la présente assemblée déclare se référer.

Ladite liste de présence restera annexée à la présente assemblée avec laquelle elle sera enregistrée.

Sur ce l'Assemblée constate:

I.- Que réunissant l'intégralité du capital social, elle est régulièrement constituée pour délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et qui est le suivant:

- 1) Révocation de Monsieur Francisco Verdeja Besada de ses fonctions de gérant technique de la société.
- 2) Nomination de Monsieur Théo Mersch, né le 30 août 1929 à Luxembourg, demeurant à L-8120 Bridel, 31, Biergerkraïtz, aux fonctions de gérant technique.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Francisco Verdeja de ses fonctions de gérant technique de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Théo Mersch, né le 30 août 1929 à Luxembourg, demeurant à L-8120 Bridel, 31, Biergerkraïtz, aux fonctions de gérant technique de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Liste de présence

Marc Hobscheit	80 parts sociales
Michel Dakessian	20 parts sociales

Luxembourg, le 25 juin 2004.

M. Hobscheit / M. Dakessian.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07314. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(054497.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

TEKNON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 101.101.

In the year two thousand and four, on the twenty-seventh day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme TEKNON INVESTMENTS S.A. (the «Company») having its registered office in Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri, incorporated by deed of the undersigned notary, on 19th May 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»).

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 26th May 2004, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided over by Manuel Frias, director, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer, Pierre Stemper, director, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Restructuring of the authorised share capital of the Company so that 132,500 shares shall be reserved for the issue of a maximum of 132,500 shares upon conversion of the 132,500 subordinated redeemable zero coupon convertible bonds.

It is specified that such issue may be made without reserving any preferential subscription right of existing shareholders. For the avoidance of doubt, it is further specified that the authorised capital is valid for a period of five years from the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting in the Mémorial, subject to further extension.

2. Acknowledgement of a report by the board of directors concerning the price, if any, at which the shares of the Company may be issued pursuant to the reservation of the authorised capital under item 1 above, such issues being made without reserving any preferential subscription right of existing shareholders.

3. Amendment of paragraph 3 of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«Out of the authorised share capital, 165,625.- Euros consisting of 132,500 shares shall be reserved for the issue of a maximum of 132,500 shares upon conversion of 132,500 subordinated redeemable zero coupon convertible bonds in one or more issues on the basis of one (1) share for one (1) convertible bond.

For the avoidance of any doubt, the shareholders expressly waive any preferential subscription right they may have regarding the issues of shares contemplated hereabove.

In addition, the Board of Directors or delegates may also, within the limits of the authorised capital and the provisions of these Articles of Incorporation, issue shares against cash but always reserving the preferential subscription rights of existing shareholders.»

4. Amendment of the tenth paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company by adding an additional sentence so as to read as follows:

«However, any transfer of shares or of any interest in shares made in violation of the Articles of Incorporation or of an agreement entered into by, or binding upon, all the shareholders of the Company and duly notified to the Company, shall not be registered in the register of shareholders of the Company. No person shall be registered as a shareholder unless he has adhered to an agreement entered into by, or binding upon, all the shareholders and duly notified to the Company in accordance with the terms of such agreement.»

5. Amendment of the first sentence of paragraph 4 of article 10 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«Written notice of any meeting of the board of directors, which shall include an agenda of the business to be transacted at such meeting together with all papers to be presented to the meeting, shall be given not less than seven days' notice or such shorter period as the board of directors unanimously agrees, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting.»

6. Amendment of the first sentence of paragraph 6 of article 10 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The board of directors can deliberate or act validly only if at least three directors are present or represented at a meeting of the board of directors.»

7. Addition of a third paragraph to article 12 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The appointment and revocation of and powers delegated to any committee of the board of directors shall be sanctioned by the majority consent of the board of directors.»

8. Amendment of article 19 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«**Art. 19.** Any agreement which may have been entered into by, or be binding upon, all the shareholders of the Company and which shall have been duly notified to the Company shall, if so expressed therein, have priority over these Articles of Incorporation and for all matters not addressed in these articles of incorporation shall apply as between the shareholders and the Company. The Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply to all matters not governed by these Articles of Incorporation or such agreement.»

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting resolved to restructure the authorised share capital of the Company so that 132,500 shares shall be reserved for the issue of a maximum of 132,500 shares upon conversion of the 132,500 subordinated redeemable zero coupon convertible bonds.

It is specified that such issue may be made without reserving any preferential subscription right of existing shareholders. For the avoidance of doubt, it is further specified that the authorised capital is valid for a period of five years from the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting in the Mémorial, subject to further extension.

Second resolution

The meeting resolved to acknowledge a report by the board of directors concerning the price, if any, at which the shares of the Company may be issued pursuant to the reservation of the authorised capital under resolution 1 above, such issues being made without reserving any preferential subscription right of existing shareholders.

Third resolution

The meeting resolved to amend paragraph 3 of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«Out of the authorised share capital, 165,625.- Euros consisting of 132,500 shares shall be reserved for the issue of a maximum of 132,500 shares upon conversion of 132,500 subordinated redeemable zero coupon convertible bonds in one or more issues on the basis of one (1) share for one (1) convertible bond.

For the avoidance of any doubt, the shareholders expressly waive any preferential subscription right they may have regarding the issues of shares contemplated hereabove.

In addition, the Board of Directors or delegates may also, within the limits of the authorised capital and the provisions of these Articles of Incorporation, issue shares against cash but always reserving the preferential subscription rights of existing shareholders.»

Fourth resolution

The meeting resolved to amend the tenth paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company by adding an additional sentence so as to read as follows:

«However, any transfer of shares or of any interest in shares made in violation of the Articles of Incorporation or of an agreement entered into by, or binding upon, all the shareholders of the Company and duly notified to the Company, shall not be registered in the register of shareholders of the Company. No person shall be registered as a shareholder unless he has adhered to an agreement entered into by, or binding upon, all the shareholders and duly notified to the Company in accordance with the terms of such agreement.»

Fifth resolution

The meeting resolved to amend the first sentence of paragraph 4 of article 10 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«Written notice of any meeting of the board of directors, which shall include an agenda of the business to be transacted at such meeting together with all papers to be presented to the meeting, shall be given not less than seven days' notice or such shorter period as the board of directors unanimously agrees, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting.»

Sixth resolution

The meeting resolved to amend the first sentence of paragraph 6 of article 10 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The board of directors can deliberate or act validly only if at least three directors are present or represented at a meeting of the board of directors.»

Seventh resolution

The meeting resolved to add a third paragraph to article 12 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The appointment and revocation of and powers delegated to any committee of the board of directors shall be sanctioned by the majority consent of the board of directors.»

Eighth resolution

The meeting resolved to amend article 19 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«**Art. 19.** Any agreement which may have been entered into by, or be binding upon, all the shareholders of the Company and which shall have been duly notified to the Company shall, if so expressed therein, have priority over these Articles of Incorporation and for all matters not addressed in these articles of incorporation shall apply as between the shareholders and the Company. The Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply to all matters not governed by these Articles of Incorporation or such agreement.»

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing. There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme TEKNON INVESTMENTS S.A. (la «Société») dont le siège social est à Luxembourg, 19-21, boulevard Prince Henri, constituée suivant acte notarié du notaire instrumentant en date du 19 mai 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»).

L'assemblée est présidée par Manuel Frias, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Pierre Stemper, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont indiqués sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant. Cette liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que l'entièreté du capital social est représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires déclarent qu'ils ont été informés de manière satisfaisante du contenu de l'ordre du jour, de sorte que

cette assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour énumérés ci-après:

1. Restructuration du capital autorisé de la Société de sorte à ce que 132.500 actions soient réservées pour l'émission d'un maximum de 132.500 actions suite à la conversion de 132.500 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro.

Il est précisé que cette émission peut être réalisée sans réserver les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants. Afin d'éviter tout doute, il est encore précisé que le capital autorisé est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire au Mémorial sous réserve d'autres extensions.

2. Reconnaissance d'un rapport du conseil d'administration relatif au prix, s'il y en a, auquel les actions de la Société peuvent être émises conformément à la réserve du capital autorisé sous le point 1 ci-dessus, ces émissions étant réalisées sans réserver les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants.

3. Modification du troisième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit:

«Du capital autorisé, 165.625,- euros représenté par 132.500 actions seront réservées pour l'émission d'un maximum de 132.500 actions suite à la conversion de 132.500 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro par une ou plusieurs émissions sur la base de une (1) action pour une (1) obligation convertible.

Afin d'éviter le moindre doute, les actionnaires renoncent expressément à leur droit préférentiel de souscription qu'ils peuvent avoir au regard des émissions des actions décrites ci-dessus.

En plus, le conseil d'administration et/ou le(s) délégué(s) peuvent également, dans les limites du capital autorisé et des dispositions des présents statuts, émettre des actions en contrepartie d'espèces, toujours sous réserve du droit préférentiel de souscription appartenant aux actionnaires existants.»

4. Modification du dixième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit:

«Cependant, toute cession d'actions ou de droits relatifs à des actions faite en violation des statuts ou d'un contrat conclu par, ou liant, tous les actionnaires de la Société et dûment notifié à la Société, ne sera pas enregistrée dans le registre des actionnaires de la Société. Une personne ne sera pas enregistrée en tant qu'actionnaire si cette personne n'a pas adhéré à un contrat conclu par, ou liant, tous les actionnaires et dûment notifié à la Société, conformément aux termes de ce contrat.»

5. Modification de la première phrase du quatrième paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit:

«Un avis de convocation écrit de toute réunion du conseil d'administration doit être donné au moins sept (7) jours à l'avance, à moins que cette période ne soit abrégée de l'avis unanime du conseil d'administration, et cet avis devra contenir l'ordre du jour de cette réunion ainsi que tous documents devant être présentés lors de la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence devra être décrite dans l'avis de convocation.»

6. Modification de la première phrase du sixième paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit:

«Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si trois administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.»

7. Ajout d'un troisième paragraphe à l'article 12 des statuts de la société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit:

«La désignation et la révocation de tout comité au sein du conseil d'administration et de tous pouvoirs délégués à un tel comité sera faite par décision écrite majoritaire du conseil d'administration.»

8. Modification de l'article 19 des statuts de la Société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit:

«**Art. 19.** Tout contrat conclu par, ou liant, tous les actionnaires de la Société, et dûment notifié à la Société, aura, si les termes du contrat en question le prévoient, priorité sur les statuts et s'appliquera entre la Société et les actionnaires sur tous les points non couverts par les statuts. La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales s'appliquera sur tous les points non couverts par les statuts ou par un tel contrat.»

Après approbation de ce tout ce qui précède, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé unanimement de restructurer le capital autorisé de la Société de sorte à ce que 132.500 actions soient réservées pour l'émission d'un maximum de 132.500 actions suite à la conversion de 132.500 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro.

Il est précisé que cette émission peut être réalisée sans réserver les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants. Afin d'éviter tout doute, il est encore précisé que le capital autorisé est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire au Mémorial sous réserve d'autres extensions.

Deuxième résolution

L'assemblée reconnaît à l'unanimité un rapport du conseil d'administration relatif aux prix, s'il y en a, auquel les actions de la Société peuvent être émises conformément à la réserve du capital autorisé sous la résolution 1 ci-dessus, si émis contre des espèces dans la mesure où ces émissions sont réalisées sans réserver les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé unanimement de modifier le troisième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit:

«Du capital autorisé, 165.625,- euros représenté par 132.500 actions seront réservées pour l'émission d'un maximum de 132.500 actions suite à la conversion de 132.500 obligations convertibles subordonnées rachetables à coupon zéro par une ou plusieurs émissions sur la base de une (1) action pour une (1) obligation convertible.

Afin d'éviter le moindre doute, les actionnaires renoncent expressément à leur droit préférentiel de souscription qu'ils peuvent avoir au regard des émissions des actions décrites ci-dessus.

En plus, le conseil d'administration et/ou le(s) délégué(s) peuvent également, dans les limites du capital autorisé et des dispositions des présents statuts, émettre des actions en contrepartie d'espèces, toujours sous réserve du droit préférentiel de souscription appartenant aux actionnaires existants.»

Quatrième résolution

L'assemblée a unanimement décidé de modifier le dixième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit:

«Cependant, toute cession d'actions ou de droits relatifs à des actions faite en violation des statuts ou d'un contrat conclu par, ou liant, tous les actionnaires de la Société dûment notifié à la Société, ne sera pas enregistrée dans le registre des actionnaires de la Société. Une personne ne sera pas enregistrée en tant qu'actionnaire si cette personne n'a pas adhéré à un contrat conclu par, ou liant, tous les actionnaires et dûment notifié à la Société conformément aux termes de ce contrat.»

Cinquième résolution

L'assemblée a unanimement décidé de modifier la première phrase du quatrième paragraphe de l'article 10 des statuts de la société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit:

«Un avis de convocation écrit de toute réunion du conseil d'administration doit être donné au moins sept (7) jours à l'avance, à moins que cette période ne soit abrégée de l'avis unanime du conseil d'administration, et cet avis devra contenir l'ordre du jour de cette réunion ainsi que tous documents devant être présentés lors de la réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence devra être décrite dans l'avis de convocation.»

Sixième résolution

L'assemblée a unanimement décidé de modifier la première phrase du sixième paragraphe de l'article 10 des statuts de la société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit:

«Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si trois administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.»

Septième résolution

L'assemblée a décidé unanimement d'ajouter un troisième paragraphe à l'article 12 des statuts de la Société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit:

«La désignation et la révocation de tout comité au sein du conseil d'administration et de tous pouvoirs délégués à un tel comité sera faite par décision écrite majoritaire du conseil d'administration.»

Huitième résolution

L'assemblée a décidé unanimement de modifier l'article 19 des statuts de la Société, celui-ci se lisant dorénavant comme suit:

«**Art. 19.** Tout contrat conclu par, ou liant, tous les actionnaires de la Société, et qui a été dûment notifié à la Société, aura, si les termes du contrat en question le prévoient, priorité sur ces statuts et s'appliquera entre la Société et les actionnaires sur tous les points non couverts par ces statuts. La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales s'appliquera sur tous les points non couverts par ces statuts ou par un tel contrat.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais reconnaît qu'à la demande des parties cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous Notaire, la présente minute.

Signé: M. Frias, P. Stemper, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 143S, fol. 83, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

J. Elvinger.

(054706.2/211/260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

TEKNON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 101.101.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054708.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

ADVISORTECH INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.980.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

ADVISORTECH INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(055610.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ADVISORTECH INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.980.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

ADVISORTECH INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(055618.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

IND INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.035.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(056092.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

IND INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.035.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2004

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Gilbert Divine en remplacement de Monsieur Henri Grisius. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Enzo Liotino, avec adresse professionnelle au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour une période d'un an la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06728. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056040.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ESTELLE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 86.056.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signature.

(055591.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FINMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 62.871.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(056489.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

FINMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 62.871.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(056491.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

FINMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 62.871.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(056495.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

FINMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 62.871.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS002252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(056498.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

EURIDEA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 50.880.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signature.

(055597.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

COLUSIM, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE SERVICES IMMOBILIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 56.314.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE SERVICES IMMOBILIERS en abrégé COLUSIM, ayant son siège social à L-9780 Winncrange, 78, rue Principale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 56.314, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 25 septembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 623 du 2 décembre 1996, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 novembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 40 du 13 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les deux mille cinq cents (2.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social à L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

2.- Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

3.- Modification de l'article deux des statuts quant à l'objet par l'ajout d'un nouvel avant-dernier paragraphe ayant la teneur suivante:

«La société a pour objet les conseils et aide aux entreprises privées et publiques dans le domaine du planning, de l'organisation, du rendement, de la surveillance et de l'information aux dirigeants d'entreprises; la conservation d'actions à long terme qui proviennent de différentes entreprises dans les secteurs économiques divers; les activités de management de holding; l'intervention dans la gestion journalière, la représentation des entreprises sur base de la possession ou de contrôle du capital et autres activités de management.»

4.- Démission de tous les membres du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué et décharge.

5.- Nomination de trois nouveaux administrateurs.

6.- Réélection de LUX-AUDIT dans ses fonctions de commissaire aux comptes.

7.- Autorisation au conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts quant à l'objet par l'ajout d'un nouvel avant-dernier paragraphe ayant la teneur suivante:

«La société a pour objet les conseils et aide aux entreprises privées et publiques dans le domaine du planning, de l'organisation, du rendement, de la surveillance et de l'information aux dirigeants d'entreprises; la conservation d'actions à long terme qui proviennent de différentes entreprises dans les secteurs économiques divers; les activités de management de holding; l'intervention dans la gestion journalière, la représentation des entreprises sur base de la possession ou de contrôle du capital et autres activités de management.»

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs actuellement en fonction à savoir:

1.- Monsieur Rudi Van Nunen, administrateur de sociétés, demeurant à L-9780 Wintrange, 78, rue Principale, né le 15 avril 1958 à B-Herentals.

2.- Monsieur Mario Marreel, administrateur de sociétés, demeurant à L-9780 Wintrange, 78, rue Principale, né le 3 février 1970 à B-Roeselare.

3.- CALCUL S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 32.390, et leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs:

1.- Monsieur Guido Vanhagendoren, administrateur de sociétés, demeurant à B-3320 Hoegaarden, 67 Vroentestraat, né à Tienen (Belgique), le 29 octobre 1951.

2.- Madame An Schoon, employée, demeurant à B-1080 Bruxelles, 1120 Chaussée de Ninove, née à Aalst (Belgique), le 19 janvier 1962.

3.- Monsieur Assad Hosseinpour, administrateur de sociétés, demeurant à B-1190 Forest, 56 avenue Evrard, né à Teheran (Iran), le 29 juillet 1960.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réélire LUX-AUDIT, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés et Luxembourg sous le numéro B 25.797, dans sa fonction de commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous ici représentés en vertu des procurations dont question ci-avant, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, Monsieur Guido Vanhagendoren, comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Schieres, A. Siebenaler, A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 juin 2004, vol. 428, fol. 8, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(056544.3/242/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

COLUSIM, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE SERVICES IMMOBILIERS, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 56.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(056546.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

IBN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 84.621.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signature.

(055598.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

CAPTOR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 101.668.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-eight day of the month of June.
Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

1) APAX FRANCE VI, a venture capital investment fund (fonds commun de placement à risques) governed by the French law, managed by and acting through APAX PARTNERS S.A., a société anonyme governed by the French law, registered with the R. C. of Paris under number 309.044.840 and having its registered office at 45, avenue Kléber, 75116 Paris, France,

here represented by Me Rémi Chevalier, Master at law, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 21st June 2004.

2) ALTAMIR & CIE, a société en commandite par actions governed by the French law, registered with the R. C. of Paris under the number 390.965.895 and having its registered office at 45, avenue Kléber, 75116 Paris, France,

here represented by M^e Rémi Chevalier, Master at law, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 21st June 2004.

The proxies given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme which they form between themselves:

Art. 1. Form - Name

There is hereby established among the owners of the shares a Company in the form of a société anonyme, under the name of CAPTOR S.A.

Art. 2. Duration

The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object

The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licenses, to manage and develop any of them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Law of 31st July, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates

The issued capital of the Company is set at thirty two thousand Euros (32,000.- EUR) divided into sixteen thousand (16,000) shares with a nominal value of two Euros (2.- EUR) per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder upon request. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Thursday of the month of November in each year at 2.00 pm and for the first time in 2005.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors

The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board

The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director can represent more than one of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures

The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor

The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year

The accounting year of the Company shall begin on the first day of August of each year and shall terminate on the last day of July of the next year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st July 2005.

Art. 16. Appropriation of profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation

In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscription

The shares have been subscribed as follows:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of shares subscribed</i>	<i>Payment</i>
APAX FRANCE VI.....	15,280	30,560.- EUR
ALTAMIR & CIE.....	720	1,440.- EUR
Total:	16,000	32,000.- EUR

The shares have been fully paid up, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (2,000.- EUR).

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a one year period ending at the next annual general meeting:

- Mr Bertrand Pivin, private employee, residing at 38, rue Ernest André, F-78000 Vésinet,
- Mr Guillaume Jabalot, private employee, residing at 48, rue de Longchamp, F-92200 Neuilly-sur-Seine,
- Mr Bruno Candelier, private employee, residing at 46, rue de Londres, F-75008 Paris.

Second resolution

Has been appointed statutory auditor:

ERNST & YOUNG S.A., having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach and registered with the RCS of Luxembourg under the number B 47.771.

Third resolution

The registered office is fixed at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) APAX FRANCE VI, un fonds commun de placement à risques régi par le droit français, géré et représenté par APAX PARTNERS S.A., une société anonyme de droit français, inscrite auprès du R. C. de Paris sous le numéro 309.044.840 et ayant son siège social au 45, avenue Kléber, 75116 Paris, France,

2) ALTAMIR & CIE, une société en commandite par actions de droit français, inscrite au R. C. de Paris sous le numéro 390.965.895 et ayant son siège social au 45, avenue Kléber, 75116 Paris, France,

ici représentée par Maître Rémi chevalier, maître en droit, domicilié à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 juin 2004,

Lesdites procurations, signées par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant ès-qualités, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il existe, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de CAPTOR S.A.

Art. 2. Durée

La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment sur décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet

L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que se soit, dans toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, commerciale, industrielle, financière ou autre; acquérir tout titre et droit par le biais de participation, d'apport, de souscription, d'achat ferme ou avec option ou à la suite de négociation ou encore par tout autre moyen et d'acquérir des brevets et licences, de les administrer et de les développer; d'octroyer aux entreprises dans lesquelles la Société a un quelconque intérêt ou qui font partie du Groupe de sociétés auquel appartient la Société, toute assistance, prêt, avance ou garantie; finalement de réaliser toute opération qui a un lien direct ou indirect avec l'objet de la Société sans toutefois bénéficier des avantages de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières qui ont un lien direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus et qui sont de nature à faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg sur décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et certificats

Le capital souscrit de la Société est fixé à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) représenté par seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de deux Euros (2,- EUR) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis sur demande aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation du capital

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit sur décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités

Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse être établie, par transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de Novembre à 14.00 heures et pour la première fois en 2005.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment sur décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil

Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura pour fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera, à la majorité des voix, un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur ou un directeur aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante), cet administrateur ou directeur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux susceptibles d'être produits en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts relèvent de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre du conseil d'administration qui peu(ven)t constituer des comités délibérant conformément aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tout pouvoir et mandat spécial à toute personne, qui ne doit pas nécessairement être administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire

Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social

L'exercice social de la Société commencera le premier août de chaque année et se terminera le dernier jour de juillet de l'année suivante, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 juillet 2005.

Art. 16. Affectation des bénéfices

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration et moyennant approbation du commissaire.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu que ce dernier déterminera.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende relatif à une action, déclaré mais non payé pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action. Il sera perdu pour celui-ci et sera définitivement acquis à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts

Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

<i>Souscripteur</i>	<i>Nombre d'actions souscrites</i>	<i>Paiement</i>
APAX FRANCE VI	15.280	30.560,- EUR
ALTAMIR & CIE	720	1.440,- EUR
Total:	16.000	32.000,- EUR

Ces actions ont toutes été entièrement libérées par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à deux mille euros (2.000,- EUR).

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

- Monsieur Bertrand Pivin, employé privé, demeurant à 38, rue Ernest André, F-78000 Vésinet,
- Monsieur Guillaume Jabalot, employé privé, demeurant à 48, rue de Longchamp, F-92200 Neuilly-sur-Seine,
- Monsieur Bruno Candelier, employé privé, demeurant à 46, rue de Londres, F-75008 Paris.

Deuxième résolution

A été nommée commissaire:
ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach et inscrite au R. C. de Luxembourg sous le numéro B 47.771

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: R. Chevalier, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} juillet 2004, vol. 428, fol. 9, case 1. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(056525.3/242/437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

INCOMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.541.

L'an deux mille quatre, le neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INCOMM S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 64.541, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 19 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 575 du 7 août 1998, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 851 du 5 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Niccolò Lucchini, économiste, demeurant à Lugano, Suisse.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les soixante-quinze mille trois cent cinquante (75.350) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision d'introduire des administrateurs de catégorie A et de catégorie B.

2.- Nomination de Madame Frédérique Vigneron et Madame Patricia Jupille comme nouveaux membres du conseil d'administration et leur affectation à la catégorie A.

3.- Confirmation de Messieurs Niccolò Lucchini, M. Marco Contessotto et M. Savino Franzin, comme administrateurs de la société et leur affectation à la catégorie A respectivement à la catégorie B.

4.- Modification de la première phrase de l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

La société est administrée par un conseil composé de cinq membres, actionnaires ou non, dont trois (3) de la catégorie A et deux (2) de la catégorie B.»

5.- Modification du 4^{ème} alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, dont obligatoirement deux (2) administrateurs de la catégorie A et un (1) administrateur de la catégorie B, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.»

6.- Modification du dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société se trouve engagée par la signature collective d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec celle d'un administrateur de la catégorie B. Elle peut également être engagée par la signature individuelle du président du con-

seil d'administration ou par la signature individuelle d'un des administrateurs mais seulement en cas de délégation de pouvoirs conférée par le conseil d'administration.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs supplémentaires:

Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Madame Patricia Jupille, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de subdiviser les administrateurs en fonction en deux catégories «A» et «B».

Troisième résolution

L'assemblée décide de confirmer Messieurs Niccolò Lucchini, Marco Contessotto et Savino Franzin, au poste d'administrateurs actuels de la société et de les affecter aux catégories «A» et «B» ci-avant créée comme suit:

catégorie «A»

Monsieur Niccolò Lucchini, économiste, demeurant à CH-6900 Lugano, Via Pretorio 7.

Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Madame Patricia Jupille, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

- Sont affectées à la catégorie «B»

Monsieur Marco Contessotto, économiste, demeurant à I-31100 Treviso, Via Silvio Pellico, 1/C.

Monsieur Savino Franzin, économiste, demeurant à I-30027 San Donà di Piave, Via Ponte Pietra, 8.

Monsieur Niccolò Lucchini, est confirmé dans ses fonctions de Président du conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. 1^{ère} phase.** La société est administrée par un conseil composé de cinq membres, actionnaires ou non, dont trois (3) de la catégorie A et deux (2) de la catégorie B.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le 4^{ème} alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 4^{ème} alinéa.** Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, dont obligatoirement deux (2) administrateurs de la catégorie A et un (1) administrateur de la catégorie B, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Dernier alinéa.** La société se trouve engagée par la signature collective d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec celle d'un administrateur de la catégorie B. Elle peut également être engagée par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou par la signature individuelle d'un des administrateurs mais seulement en cas de délégation de pouvoirs conférée par le conseil d'administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Lucchini, L. Moreschi, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 juin 2004, vol. 427, fol. 92, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(056542.3/242/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

INCOMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(056543.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

PPR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 67.593.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 138 du 4 mars 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 février 1999, acte publié au Mémorial C n° 395 du 1^{er} juin 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 194 du 22 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PPR LUXEMBOURG S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(055701.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

INTERNATIONAL MARITIME INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 23.382.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-fourth of June.

Before us Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Ludo Beersmans, licencié en sciences économiques, residing in Wommelgem, Belgium, acting in the name and on behalf of the Company CMB N.V., a public limited company (société anonyme), having its registered office in B-2000 Antwerpen, De Gerlachekaai, 20,

by virtue of a proxy given on 16 June 2004 which proxy, initialled *ne varietur* by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- The company INTERNATIONAL MARITIME INVESTORS S.A., having its registered office in Luxembourg, R. C. Luxembourg B 23.382, has been incorporated pursuant to a notarial deed on the 4 October 1985, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 353 of the 4 December 1985.

- The capital of the company is fixed at five million euros (EUR 5,000,000.-) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with no par value.

- The company CMB N.V. has become the sole owner of the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares and has decided to dissolve and to proceed to the liquidation of the Company.

- Herewith the dissolution and liquidation of the Company is declared with immediate effect.

- All the assets of the Company are transferred to the shareholder who declares in its capacity as liquidator that all the liabilities of the Company have been cleared and that he is personally responsible for all the commitments of the Company. The sole shareholder will also pay the expenses of this deed, as well as the outstanding fiscal debt valued at EUR 182,614,83.

- Thus the liquidation of the Company is completed and the Company is definitely dissolved and liquidated.

- Discharge is granted to the directors and auditor for the execution of their mandate.

- The books and documents of the company shall be lodged during a period of five years at the registered office of the dissolved company in Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Ludo Beersmans, licencié en sciences économiques, demeurant à Wommelgem, Belgique, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CMB N.V., société anonyme, ayant son siège social à B-2000 Anvers, De Gerlachekaai, 20,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 juin 2004, laquelle restera, après avoir été paraphée *ne varietur* par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme INTERNATIONAL MARITIME INVESTORS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.382, a été constituée suivant acte notarié daté du 4 octobre 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 353 du 4 décembre 1985.

- Le capital social est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

- La société CMB N.V. est devenue propriétaire des mille deux cent cinquante (1.250) actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare en sa qualité de liquidateur que toutes les obligations de la Société ont été apurées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société. Il réglera également les frais des présentes, ainsi que la dette fiscale estimée à EUR 182.614,83.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante, le présente acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Beersmans et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, vol. 144S, fol. 90, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

F. Baden.

(056637.3/200/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

JOHNSON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 4, place de l'Hôtel de Ville.

R. C. Luxembourg B 96.374.

Le bilan clos au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Signature.

(056069.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

JOHNSON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 4, place de l'Hôtel de Ville.

R. C. Luxembourg B 96.374.

Extrait des principales résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 9 juillet 2004

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2003 et pour la période du 2 septembre 2003 au 31 décembre 2003 sont approuvés et les associés décident que la perte dégagée au 31 décembre 2003 et pour la période du 2 septembre 2003 au 31 décembre 2003 est reportée sur les exercices sociaux ultérieurs.

Les associés donnent pleine et entière décharge à Monsieur Djilali Kaddour Benabad pour son mandat de gérant en relation avec les comptes sociaux 2003.

Les associés décident de renouveler le mandat de gérant de Monsieur Djilali Kaddour Benabad et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

JOHNSON, S.à r.l.

P. Sganzerla

Expert-Comptable

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056073.4/850/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SPIECE S.A., SOCIETE DE PROJETS INTERNATIONAUX ENGINEERING, COMMUNICATION AND ENVIRONMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 90.739.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 juillet 2004.

Signature.

(055654.3/578/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

EUROPOLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 97.494.

RECTIFICATIF

L'an deux mille quatre, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Monsieur Hubert Janssen, juriste à L-1450 Luxembourg

Agissant pour et au nom de Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant à Arlon, et de la société PAAL HOLDING Ltd, avec siège social à Tortola (BVI) actionnaires de la société EUROPOLIS S.A. (la «Société»), en vertu de deux procurations sous seing privé en date du 21 novembre 2003, demeurées annexées à l'acte de constitution de ladite société du 26 novembre 2003.

Lequel a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 26 novembre 2003, a été constituée une société anonyme dénommée EUROPOLIS S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg section B sous le numéro 97.494.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans l'énoncé de l'objet social de la société en son article 3.6.

Conformément aux procurations pour constituer la société sus-indiquée, l'objet social de la société est celui d'une «Soparfi», en conséquence il convient de lire l'article 3.6 comme suit:

«3.6. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.»

Cette rectification n'affecte en rien la perception du droit d'apport effectuée par le Receveur de l'Enregistrement le 4 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 27, case 6, reçu 310,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, vol. 21CS, fol. 44, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

J. Elvinger.

(056654.3/211/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

FIMOPRIV H S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 83.659.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 février 2004

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 32, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06714. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056108.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

C.A.S. SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 68.168.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire
des Actionnaires qui s'est tenue le 30 juin 2004*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société, il a été décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de Monsieur Tim Van Dijk en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué de la Société, avec effet au 30 juin 2004 et de lui accorder décharge pleine et entière pour toutes opérations effectuées lors de son mandat;

2. De nommer Monsieur Hans van de Sanden en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué de la Société, avec effet au 30 juin 2004.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Monsieur Hans van de Sanden

Monsieur John Beers

Monsieur Michel Van Krimpen

- L'Administrateur-Délégué est:

Monsieur Hans van de Sanden

- Les Fondés de Pouvoirs A sont:

Madame Sandrine Martz

Madame Karine Vautrin

Monsieur José Correia

Madame Valérie Ingelbrecht

Monsieur Ronald Chamielec

Monsieur Guillaume Martin-Saudax

Mademoiselle Séverine Canova

Monsieur Herman Boersen

- Les fondés de Pouvoirs B sont:

Monsieur Gilles Lecomte

Monsieur Patrice Cultrera

Mademoiselle Audrey Raphael

Monsieur Martijn Terpstra

Luxembourg, le 30 juin 2004.

H. van de Sanden

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055806.3/710/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PHARMA GOEDERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 2-4, Parc d'Activité Capellen.

R. C. Luxembourg B 13.658.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 6 mai 2004

Décharge et démission de tout le conseil d'administration:

- Madame Christiane Noël (administrateur-délégué)

- Monsieur Klaus Reul

- Monsieur Alfred Kersten

Nomination de 5 nouveaux administrateurs

- Monsieur Richard Bolly, 327 Gulpen, B-4850 Montzen

- Monsieur Klaus Reul, 11 Auenweg, B-4700 Eupen

- Monsieur Marc Crepel, 11 Dorpstraat, B-1640 Sint Genesius Rode

- Madame Christiane Noël, 9, rue de la Forge, B-6970 Tenneville

- Monsieur Alfred Kersten, 1, rue du bois de Boffeu, B-5372 Havelange Mean

Nomination de Madame Christiane Noël en tant qu'administrateur-délégué.

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Aniel Gallo

Fait à Capellen, le 6 mai 2004.

R. Bolly / K. Reul / M. Crepel / C. Noël / A. Kersten

Signatures

(055842.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

REFLEXION DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 40.895.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour la société

Signature

Un Administrateur

(056000.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

REFLEXION DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Capital social: 30.986,69 EUR.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 40.895.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue au siège social le 14 juin 2004 que:

- Le rapport du conseil d'administration et du commissaire sur les comptes annuels au 31 décembre 2002 sont approuvés.

- Les comptes annuels au 31 décembre 2002 sont approuvés et que le résultat de l'exercice après impôts de EUR 144.191,92 est reporté.

- Décharge est donnée aux membres du conseil d'administration et commissaire pour leurs mandats pour l'exercice 2002.

- Stewart Kam-Cheong, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, Rue des Glacis, est renommé comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

- Olivier Dorier, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, 1, Rue des Glacis, est renommé comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

- Angèle Grotz, demeurant à L-8315 Olm, 8, rue du Commerce, est renommé comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Luxembourg L-1526, 50 Val Fleuri, est renommé comme commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 12 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(055993.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

GALILEE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable, (en liquidation).

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.888.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GALILEE FUND, une société anonyme d'investissement en liquidation, avec siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, constituée suivant acte notarié en date du 24 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 318 du 29 juin 1996. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 14 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 762 du 14 octobre 1999.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 141 du 4 février 2004.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Madame Viviane De Moreau, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Mireille Kosmala, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Marie-Cécile Dubourg, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Statutaire le bilan et les comptes de résultats au 1^{er} décembre 2003.
2. donner décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'exercice clôturé au 1^{er} décembre 2003.
3. entendre le rapport du liquidateur.
4. entendre le rapport du Réviseur d'Entreprises agréé sur la liquidation.
5. donner décharge au liquidateur
6. donner décharge au Réviseur d'Entreprises agréé.
7. décider de la clôture de la liquidation.
8. divers.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par publication contenant l'ordre du jour dans le Luxemburger Wort et le Mémorial, le 5 juin 2004 et le 16 juin 2004.

III. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. La liste de présence, ainsi que les procurations demeurent jointes à ce document.

IV. Qu'il appert de cette liste de présence, que sur deux cent quatre-vingt-seize (296) actions actuellement en circulation, une (1) action est représentée à la présente assemblée.

V. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises, l'assemblée générale extraordinaire approuve le bilan et les comptes de résultats au 1^{er} décembre 2003.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de donner décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice clôturé au 1^{er} décembre 2003.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de prendre connaissance du rapport du liquidateur de la Société, Monsieur Pascal Savy, employé privé, demeurant à Paris.

Le prédit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis aux fins d'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire prend connaissance et accepte le rapport du réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L1471 Luxembourg, sur la bonne exécution par le liquidateur, Monsieur Pascal Savy, prénommé, de ses fonctions et activités dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société le 1^{er} décembre 2003.

Le rapport du réviseur d'entreprises, signé ne varietur par les mêmes membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de donner décharge au liquidateur et au réviseur d'entreprises agréé pour l'exécution de leurs fonctions dans le cadre de la liquidation.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de prononcer la clôture de la liquidation et reconnaît que la Société cesse d'exister.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans à partir de la date de publication des présentes dans le journal officiel Luxembourg auprès du siège de la Société, au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg (KREDIETRUST LUXEMBOURG).

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires prend note que les sommes obtenues au titre des opérations de liquidation, qui ne pouvaient pas être distribuées aux personnes ayant droit, lors de la clôture de la liquidation, seront consignées auprès de la Caisse des Consignations.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. De Moreau, M. Kosmala, M.C. Dubourg, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 2004, vol. 885, fol. 87, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(055759.3/239/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

**SNAS HOLDING, Société Anonyme Holding.
(anc. COM-EURO).**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris.
R. C. Luxembourg B 59.941.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COM-EURO, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, R.C. Luxembourg section B numéro 59.941, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, le 4 juillet 1998, publié au Mémorial C n° 702 du 30 septembre 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire du 12 février 2002, publié au Mémorial C n° 874 du 8 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvia Hennericy, employée privée, Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Chantal Fondeur, employée privée, Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Romain Lutgen, avocat à la cour, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, 2A, place de Paris.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et, le cas échéant, les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux-cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Révocation des administrateurs Monsieur Daniel Salasca, Madame Charlotte Lottin et la société anonyme CAN'NELLE SA.

2.- Augmentation du nombre d'administrateurs à quatre.

3.- Désignation de quatre nouveaux administrateurs; fixation de la durée de leur mandat.

4.- Changement du nom de la société.

5.- Transfert du siège social à Luxembourg, 2A, place de Paris.

6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Les administrateurs Monsieur Daniel Salasca, Madame Charlotte Lottin et la société anonyme CAN'NELLE SA sont révoqués avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à quatre.

Troisième résolution

Sont nommés nouvellement administrateurs:

Monsieur Mohamed Abdel Karim S. Rihan, passeport d'Arabie Saoudite n° 0000751, né le 6 juin 1969 à Taif °(Arabie Saoudite), demeurant à Mekkah, Al Sulaimania (Ararabie Saoudite), P. O. Box 2694.

Monsieur Kahled Atefi, passeport d'Irak n° H0325488, né le 1^{er} juillet 1959 à Bagdad (Irak) demeurant à Dubai, API tower 1403,

Maître Romain Lutgen, avocat à la Cour, né le 26 juillet 1947 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg, 2A, place de Paris,

Madame Sabine Kirsch, employée privée, née le 2 novembre 1967 à Messancy (B), ayant son domicile professionnel à Luxembourg, 2A, place de Paris.

Le mandat des administrateurs nouvellement désignés se terminera à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de la société de l'an 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur-délégué Monsieur Mohamed Abdel Karim S. Rihan, prénommé.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le nom de la société en celui de SNAS HOLDING.

L'article 1^{er} (alinéa 1) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de SNAS HOLDING.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Hennericy, C. Fondeur, R. Lutgen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, vol. 143S, fol. 75, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 juin 2004.

P. Bettingen.

(055778.3/202/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

GUILLAUME PROPETIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 65.533.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue à Luxembourg le 28 juin 2004 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, et des sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l. établies au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration
tenu à Luxembourg en date du 28 juin 2004 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour GUILLAUME PROPETIES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056016.3/768/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

JENCOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.080.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 90.281.

Par résolution en date du 16 avril 2004, les gérants de la société JENCOR, S.à r.l., ont décidé:

- de transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- de déléguer la gestion journalière de la société JENCOR, S.à r.l. à M. Peter Nyman,

- de donner les pouvoirs de signatures bancaires à:

M. Peter Nyman, gérant de classe A, pour toutes transactions bancaires

M. Gérard Becquer, gérant de classe B, pour toutes transactions bancaires pour un montant inférieur ou égal à 15.000,- EUR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056142.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

AZ FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 73.617.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société le vendredi 5 mars 2004 à 15.00 heures*

Cinquième résolution

L'assemblée décide ne pas renouveler le mandat d'administrateur de la société de M. Guido Casella, M. Stefano Misora, M. Gherardo Spinola, M. Marzio Zocca, M. Fausto Artoni, M. Alessandro Capeccia et M. Alessandro Tonni.

L'assemblée décide de nommer M. Marco Malcontenti, AZIMUT GROUP Chief Financial Officer, M. Gerry Jordan, General Manager, AZ LIFE Ltd et M. Edmond Cahill, Member of the Board of Directors and Secretary of AZ LIFE Ltd, aux postes d'administrateur de la société pour un terme venant à échéance à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2005.

Ces nominations sont soumises aux autorités luxembourgeoises pour approbation.

L'assemblée décide également de reconduire le mandat d'administrateur de la société de MM. Pietro Giuliani et Pietro Belotti pour un terme venant à échéance à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2005.

Le nombre d'administrateurs est ainsi réduit de 9 à 5.

Sixième résolution

L'assemblée décide de reconduire le mandat de DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises de la société pour un terme venant à échéance à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2005.

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03299. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056025.3/3085/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

TEKSID ALUMINUM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Au capital de 12.500,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 93.266.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(056003.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ANTICIMEX REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 88.005.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 17 mai 2004

L'Assemblée Générale du 17 mai 2004 renomme aux postes d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Monsieur Hans Kjellman,
- Monsieur Anders Hellström,
- Monsieur Tony Nordblad.

L'Assemblée Générale annuelle du 17 mai 2004 renomme également DELOITTE S.A. Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

Pour la société ANTICIMEX REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01061. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056167.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

SOHO PARTNERS EAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 75.090.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour SOHO PARTNERS EAST S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(056060.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOHO PARTNERS EAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour SOHO PARTNERS EAST S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(056059.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOHO PARTNERS EAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 75.090.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour SOHO PARTNERS EAST S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(056058.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOHO PARTNERS EAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 75.090.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue
au siège social de la société le 28 juin 2004 à 11.00 heures*

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes a expiré le 30 mai 2003. L'Assemblée décide de ratifier et de confirmer toutes les décisions prises par les Administrateurs et d'approuver tous les actes et autres documents signés pour le compte de la Société depuis cette date à aujourd'hui.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en mai 2009.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;
- M. Federigo Cannizzaro, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;
- M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour extrait conforme

L'Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056057.3/536/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PIERMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 70.171.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRELUX S.A.

Signature

(056062.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PIERMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 70.171.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue
extraordinairement le 1^{er} juillet 2004 à 9.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des Administrateurs et du Commissaire. Ils se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03271. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(056063.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

GERMANDREA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.667.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01963, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056082.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

IRON WORLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 67.488.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 mai 2004

Il a été accordé décharge aux administrateurs démissionnaires, leurs mandats prenant fin avec effet immédiat:

- Monsieur John Seil, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Thierry Fleming
- Monsieur Maurizio Tonelli.

Il a été accordé décharge au commissaire aux comptes démissionnaire, son mandat prenant fin avec effet immédiat:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Le siège social de la société est transféré au 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056254.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

MELODY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 78.400.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01956, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056084.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

MELODY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 78.400.

—
L'assemblée générale de la société MELODY FINANCE, convoquée le 6 juillet 2004, a unanimement décidé de poursuivre les activités de la société (décision prise en vertu de l'article 100 LSC).

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056087.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

COMMERCE & INDUSTRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 67, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 43.163.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02587, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(056036.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

STAËBIERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.
R. C. Luxembourg B 53.526.

Acte constitutif publié à la page 6945 du Mémorial C du 21 décembre 1995

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signatures.

(056038.3/1026/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

YPSILON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 65.945.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 février 2004

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06720. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056112.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

T.A.B., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.

R. C. Luxembourg B 82.940.

Acte Constitutif publié au Mémorial n° 26 du 5 janvier 2002.

—
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(056039.3/1026/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ENTREPRISE POECKES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.

R. C. Luxembourg B 9.634.

Acte constitutif publié au Mémorial C n°164 du 9 novembre 1971.

—
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(056041.3/1026/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

POECKES INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.

R. C. Luxembourg B 47.672.

Acte constitutif publié à la page 17561 du Mémorial C n°83 du 5 février 1998.

—
Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

(056046.3/1026/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SIP S.A., SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 57.606.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du vendredi 19 juin 1998

Le bilan au 31 décembre 1997, le compte de profits et pertes pour la période du 20 décembre 1996 au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02277, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SIP S.A.

Signature

(055645.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SIP S.A., SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 57.606.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du vendredi 18 juin 1999

Le bilan au 31 décembre 1998, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02275, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SIP S.A.

Signature

(055648.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SIP S.A., SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 57.606.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du vendredi 16 juin 2000

Le bilan au 31 décembre 1999, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02272, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SIP S.A.

Signature

(055649.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SIP S.A., SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 57.606.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du vendredi 15 juin 2001

Le bilan au 31 décembre 2000, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02269, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SIP S.A.

Signature

(055650.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SIP S.A., SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 57.606.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du vendredi 21 juin 2002

Le bilan au 31 décembre 2001, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02265, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SIP S.A.

Signature

(055652.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SIP S.A., SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET DE PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 57.606.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du vendredi 20 juin 2003

Le bilan au 31 décembre 2002, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02261, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SIP S.A.

Signature

(055653.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

AUR INVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.357.

Le siège social de la société AUR INVEST S.A., avec siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, inscrite au R.C. Luxembourg, section B 75.357, a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

M^e N. Rentz

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056074.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FINBA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 84.622.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056088.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 34.978.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(056101.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 34.978.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2005:

- Monsieur Aloyse Scherer, Président du conseil d'administration, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Emile Vogt, Administrateur, licencié ès Sciences Commerciales et Economiques, demeurant à Dalheim;
- Monsieur Philippe Slendzak, Administrateur-délégué, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Patrick Rochas, Administrateur, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Jacques Reckinger, Administrateur, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2005:

- EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 20 avril 2004

Le Conseil d'Administration nomme, conformément à l'article douze des statuts et suivant l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2004, Monsieur Philippe Slendzak, administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056044.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

BIKBERGEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 56.363.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01546, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056094.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

PROPREAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 31.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02451, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056100.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

NAISBIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 81.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02455, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(056105.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SPIECE S.A., SOCIETE DE PROJETS INTERNATIONAUX - ENGINEERING, COMMUNICATION AND ENVIRONMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 90.739.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 juin 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de un an les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la façon suivante:

Administrateurs

- M. François Dostert, demeurant 7 rue François Dostert à L-7397 Hunsdorf,
- M. Guy Geffroy, demeurant 33 rue de Bonnevoie à L-5950 Itzig,
- M. Gabriel Bechoux, demeurant 14 rue Mathieu à B-6792 Halanzy.

Commissaire aux comptes

- FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l. avec siège social au 134, route d'Arlon à L-8008 Strassen
Ces mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir en 2005, Assemblée qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Esch-sur-Alzette à Esch-sur-Alzette et de fixer la nouvelle adresse de la société au Z.I. Lankelz, 30 rue Jos Kieffer, L-4176 Esch-sur-Alzette.

Strassen, le 1^{er} juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056615.3/578/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

MEDEA CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 76.426.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02463, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056107.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

**NEW RIVE GAUCHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RIVE GAUCHE, S.à r.l.).**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 30, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 100.799.

L'an deux mille quatre, le huit juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Monsieur Ivo Rossi, cabaretier, demeurant à L-6791 Grevenmacher, 30, route de Thionville.

Seul associé de la société à responsabilité limitée RIVE GAUCHE, S.à r.l., avec siège social à L-6791 Grevenmacher, 30, route de Thionville,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 100.799,

au capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts sociales

Monsieur Ivo Rossi, prénommé, cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit cinquante (50) parts sociales à Monsieur Filipe Almeida Bernardo, indépendant, demeurant à L-6793 Grevenmacher, 61, route de Trèves, et cinquante (50) parts sociales à Monsieur Marco Jacquemart, indépendant, demeurant à L-6756 Grevenmacher, 1, Mathesegaessel.

Messieurs Filipe Almeida Bernardo et Marco Jacquemart, les deux prénommés, sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir d'aujourd'hui et ils ont droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Sont intervenus au présent acte:

Messieurs Filipe Almeida Bernardo et Marco Jacquemart, les deux prénommés, qui, après avoir pris connaissance de ce qui précède, ont déclaré expressément accepter les susdites cessions de parts sociales et avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

Le cédant Monsieur Ivo Rossi, prénommé, déclare avoir reçu de la part de Messieurs Filipe Almeida Bernardo et Marco Jacquemart le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) avant la passation des présentes et en l'absence du notaire instrumentant, ce dont quittance et titre.

Monsieur Ivo Rossi, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter au nom de la société les prédites cessions de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Ensuite les nouveaux associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Suite aux cessions de parts sociales intervenues les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune qui sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Filipe Almeida Bernardo, indépendant, demeurant à L-6793 Grevenmacher, 61, route de Trèves, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Marco Jacquemart, indépendant, demeurant à L-6756 Grevenmacher, 1, Mathesegaessel, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en NEW RIVE GAUCHE, S.à r.l. et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société prend la dénomination de NEW RIVE GAUCHE, S.à r.l.

Troisième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Ivo Rossi, prénommé, en tant que gérant de la société et lui confèrent pleine et entière décharge.

Quatrième résolution

Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Filipe Almeida Bernardo, indépendant, demeurant à L-6793 Grevenmacher, 61, route de Trèves.

Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Ivo Rossi, cabaretier, demeurant à L-6791 Grevenmacher, 30, route de Thionville.

La société est engagée par la signature individuelle d'un des gérants pour tous les engagements inférieurs à mille deux cent cinquante Euros (EUR 1.250,-) et par les signatures conjointes des deux gérants pour tous les engagements supérieurs à ce montant.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Rossi, F. Almeida Bernardo, M. Jacquemart, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 juillet 2004, vol. 356, fol. 96, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 juillet 2004.

H. Beck.

(056623.3/201/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

**NEW RIVE GAUCHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. RIVE GAUCHE, S.à r.l.).**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 30, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 100.799.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 juillet 2004.

H. Beck.

(056626.3/201/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

MEDEA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 22.507.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02468 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(056110.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SORRILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 33.135.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 17 mai 2004

L'Assemblée Générale du 17 mai 2004 renomme aux postes d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Monsieur Mark Falloon,
- Monsieur Kenneth Krenicky,
- Monsieur Lambert Schroeder.

L'Assemblée Générale annuelle du 17 mai 2004 renomme également PricewaterhouseCoopers Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

Pour la société SORRILUX S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056170.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

DIFFUSION DE SAEDELEER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 59.943.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 février 2004

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social au 32, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056114.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

BERBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 40.951.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(056115.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

ARBA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 30.879.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(056117.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

AGRASSUR RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 83.235.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 13 mai 2004

L'Assemblée décide de renommer comme Administrateurs:

- Monsieur Régis Seigneur,
- Monsieur Michael Reynolds,
- Monsieur Lambert Schroeder.

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2004.

Le mandat de Monsieur Jean-Hugues Vadot n'est pas renouvelé.

L'Assemblée Générale du 13 mai 2004 renomme également KPMG AUDIT LUXEMBOURG, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2005 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2004.

Pour la société AGRASSUR RE S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056164.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

PLAMED INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 32.021.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(056120.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

STYLE DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 56.152.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue en date du 26 février 2004

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social au 32, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056121.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

MALLORY INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 80.407.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(056122.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

F & B EUROPE INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
H. R. Luxemburg B 101.660.

Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 30. Juni 2004

Während seiner Sitzung vom 30. Juni 2004, hat der Verwaltungsrat einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

«Gemäss Artikel 13 des Gesellschaftsvertrages und Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie der Bevollmächtigung der Hauptversammlung vom 30. Juni 2004, wird als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied, welches unter seiner alleinigen Unterschrift alle täglichen Verwaltungshandlungen vornehmen kann und die Gesellschaft im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung allein vertreten kann, ernannt:

Herr Björn E. Clason, Direktor, wohnhaft in 3 Marryat Place Wimbledon, London SW19 5B»

Anwesend:

- Herr Björn E. Clason
- Frau Sylvie Portenseigne
- Frau Christine Schmitt

i. V. E. Clason / S. Portenseigne / C. Schmitt

T. Wikström / - / -

Enregistré à Diekirch, le 5 juillet 2004, réf. DSO-AS00007. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(056290.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

MONTIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 77.529.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(056123.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

AGRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 14.153.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 février 2004

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social au 32, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06717. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056124.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

TRANSIMMOB S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.298.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 26 février 2004

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social au 32, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06718. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056125.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

CIGNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 53.696.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du vendredi 20 juin 2003

1- L'Assemblée décide à l'unanimité d'élire Monsieur Guy Decker, Monsieur Pierre Louis Uselding et Monsieur Yvon Logelin comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2009 statuant sur l'exercice social se terminant au 31 décembre 2008.

2- L'Assemblée décide à l'unanimité d'élire Monsieur Philippe Guillaume comme Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2009 statuant sur l'exercice social se terminant au 31 décembre 2008.

Pour la société

CIGNA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(056560.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS GRANCY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 31.187.

Constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 14 juillet 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 364 du 8 décembre 1989.

Statuts modifiés en dernier lieu sous seing privé en date du 3 décembre 2001, publiés au Mémorial, Recueil C n° 630 du 23 avril 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société COMPAGNIE FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS GRANCY S.A., tenue au siège social le 28 novembre 2003, que la décision suivante a été prise:

- La cooptation en date du 19 mai 2003 de Madame Rossella Bruschetti en tant que troisième administrateur de la société a été ratifiée.

Décharge pleine et entière a été accordée à l'administrateur sortant, Monsieur Carlo Bura, pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour la société COMPAGNIE FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS GRANCY S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03170. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056127.3/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

DIONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.721.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour - Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société DIONE HOLDING S.A. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056338.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

DIONE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.721.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 11.35 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Étienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.40 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056339.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

DIAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 65.965.

—
La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour - Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004, le siège social de la société DIAS HOLDINGS S.A. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056332.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

DIAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.965.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 11.30 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.35 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03096. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056333.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

CBG ALTERNATIVE ADVISORY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 79.879.

—
Extrait de la résolution prise par le Conseil d'Administration de la Société en date du 7 juin 2004

COMPAGNIE BANCAIRE GENEVE (CBG) a été intégrée au GROUPE SOCIETE GENERALE après l'acquisition par SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A., le 2 juillet 2003, de 67% des parts du capital de CBG. COMPAGNIE BANCAIRE GENEVE a fusionné avec SG RUEGG BANK A.G., l'entité Private Banking of GROUPE SOCIETE GENERALE en Suisse, le 21 novembre 2003 pour devenir SG PRIVATE BANKING (SUISSE) S.A.

Le Conseil d'Administration a dès lors décidé de transférer, en date du 28 juin 2004, la domiciliation et les services comptables de la Société de TMF MANAGEMENT COMPANY à EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

La Société transférera aussi, en date du 28 juin 2004, ses comptes bancaires (espèces et titres) du CREDIT AGRICOLE à SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A. agissant en tant que nouveau dépositaire des actifs de la Société (...)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

For CBG ALTERNATIVE ADVISORY, Société Anonyme Holding

Le Conseil d'Administration

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Agent sociétaire et domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056535.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

EUROPEAN ENTERPRISES CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Junglinster, 8, rue des Roses.
R. C. Luxembourg B 60.775.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(056126.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

WESERMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 32.527.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(056128.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

EUROSIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 42.860.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(056129.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FIDCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 75.289.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS02099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(056132.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

TK ALUMINUM LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Au capital de 12.500,- EUR.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 88.976.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(056023.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

TK ALUMINUM US, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 237.400,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 88.955.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(056026.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

UTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 74.444.

Les comptes annuels au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02591, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Signature.

(056032.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

I.I. & F. INVESTISSEMENT IMMOBILIER ET FINANCIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 87.330.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(056134.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

UBS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 11.142.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

UBS (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(056190.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

UBS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 11.142.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire d'UBS (LUXEMBOURG) S.A. tenue le 10 mai 2004

Les mandats des administrateurs sont renouvelés pour une période s'achevant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(056188.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.

EKABE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Eschweiler.
R. C. Luxembourg B 25.662.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(056136.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

FLÄKT WOODS FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 85.987.

Par résolution en date du 10 mars 2004, les gérants de la société FLÄKT WOODS FINANCE (LUXEMBOURG), S.à r.l., ont transféré le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2004, réf. LSO-AS03273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(056138.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2004.

SOCIETE DU PORT DE MERTERT, Société Anonyme.

Siège social: Mertert.

R. C. Luxembourg B 6.698.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004 documenté par acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, volume 21CS, folio 26, case 11 qu'il a été procédé aux nominations suivantes:

Monsieur Romain Henrion, Executive Vice President Business Development & Strategy, demeurant à L-8131 Bridel, 34, rue des Genêts a été nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Paul Thielen, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Monsieur Jean-Michel Dengler, Managing Director ProfilARBED, demeurant à L-4342 Dudelange, 183, rue des Champs a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Roger Bous, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Monsieur Paul Emering, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce, demeurant à L-6136 Junglinster, 19A, rue de la Montagne a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Philippe Hippert, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Les administrateurs nouvellement nommés termineront le mandat des membres sortants jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2006.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour extrait conforme

F. Baden

Notaire

(056655.2/200/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2004.
